



RÉVISION DU SCOT

Réunion publique

> 23 mai 2019





Réunion publique

> 23 mai 2019

Objectifs de la séance

- ① Rappel des éléments cadre du projet
- ② Le Document d'Orientation et d'Objectifs : méthodologie
- ③ Le Document d'Orientation et d'Objectifs : principales mesures
- ④ La suite de la démarche



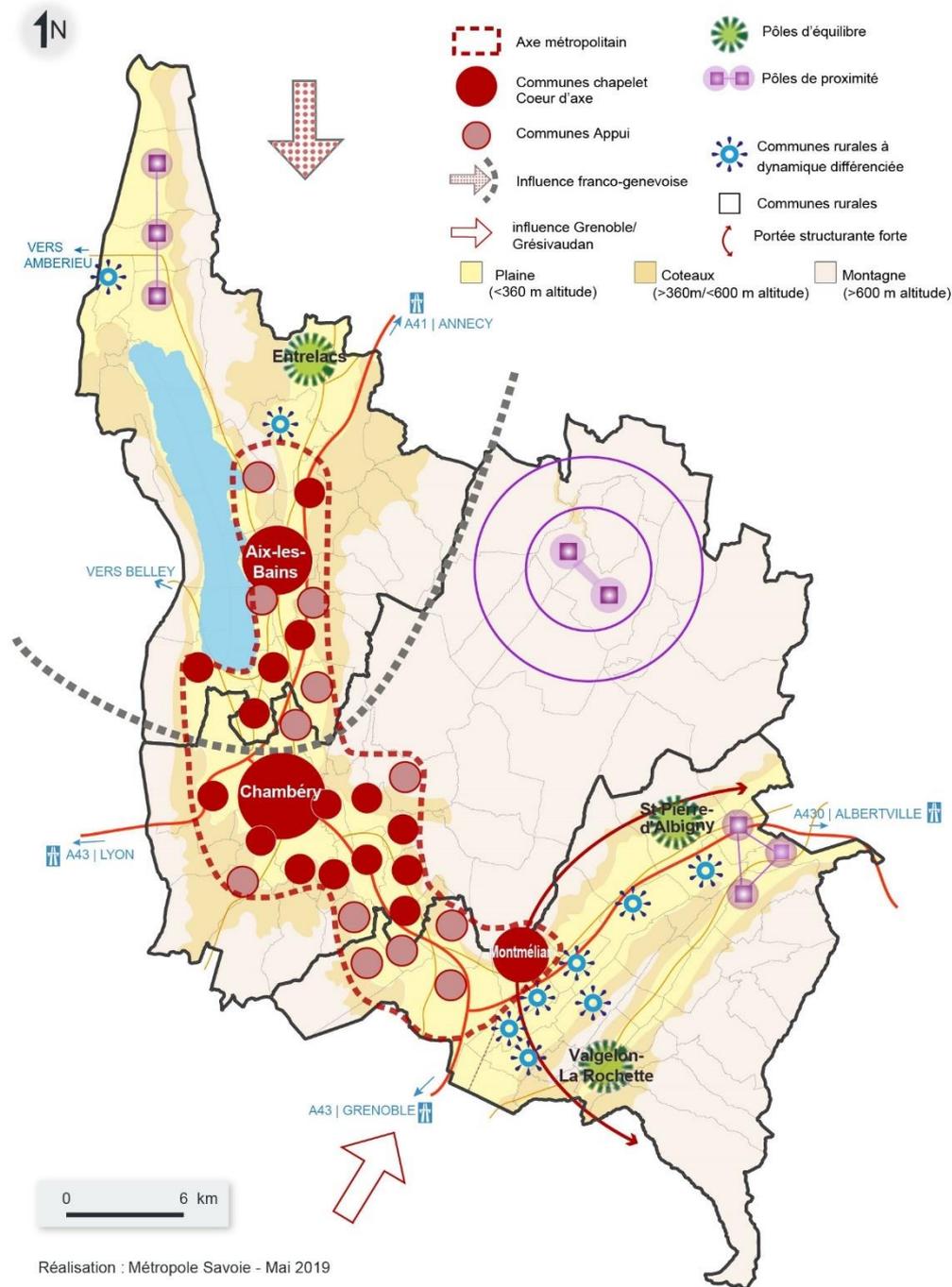
REVISION DU SCoT
DE MÉTROPOLE SAVOIE

1 | **Quelle vision à 2040 ?**

Rappel

Vision à 2040

- ▶ **Un territoire qui renforce son attractivité** selon une hiérarchisation de l'organisation territoriale
- ▶ **Un territoire qui protège et valorise ses ressources naturelles**, gages de bien-être territorial et d'attractivité
- ▶ **Un territoire qui organise son développement urbain autour de polarités** : 5 niveaux de structuration de l'armature territoriale
- ▶ **Un territoire de mobilités** facilitées et hiérarchisées autour de la colonne vertébrale ferroviaire
- ▶ **Un territoire qui se positionne et optimise ses infrastructures** au cœur d'un carrefour économique stratégique



Les grands défis à relever pour accompagner cette ambition



+ 97 000 habitants



- ▶ Assurer les **parcours résidentiels** par un effort important en matière de production de logements (**2342 logements /an**)
- ▶ Garantir un territoire « **actif** » avec un objectif de 1 emploi pour 2,5 habitants, soit **38 600 emplois à créer**
- ▶ **Poursuivre l'économie de foncier**, tout en s'adaptant à la réalité des territoires
- ▶ **Coordonner le développement des transports publics** et de l'intermodalité
- ▶ **Garantir le maintien de la qualité de vie** sur le territoire par une politique ambitieuse d'équipements et de services

▶▶ **Des politiques intercommunales à mieux coordonner** (transports, développement économique, armature des commerces et équipements)

▶▶ **Des actions de mutualisation à renforcer** entre communes

2040

2018

2005



Les 4 grands axes fondateurs du SCoT

1

Pour un territoire d'accueil, structuré, fonctionnel et solidaire

2

Pour un territoire respectueux et mobilisateur de ses ressources dans une logique d'emploi, de bien-être territorial et de service rendu aux populations

3

Pour un territoire intégré et connecté au sein des dynamiques économiques du sillon alpin et de l'axe Lyon-Turin

4

Pour un territoire résilient face aux défis climatiques et environnementaux

2040

Une réponse transversale aux enjeux de la transition **énergétique** et **écologique**

23 mai 2019



REVISION DU SCoT
DE MÉTROPOLE SAVOIE

2 | Document d'Orientation et d'Objectifs

Méthodologie

Contenu du SCoT



- ▶ Le SCoT est un document de planification nourri par un projet de territoire.
- ▶ Il s'appuie sur un **diagnostic territorial** = fondations du projet.
- ▶ Ce diagnostic sert à la **définition d'un projet stratégique et politique pour l'avenir du territoire**, lequel est décliné en dispositions opposables.
- ▶ Le SCoT est conduit, débattu et validé par les élus du territoire en lien avec les partenaires publics et la population.

SCoT

Réunion
publique



Rapport de présentation :
diagnostic territorial
et évaluation
environnementale.

**Projet
d'Aménagement et
de développement
durable (PADD) :**
projet politique et
stratégique, exprime
le parti
d'aménagement du
SCoT.

**Document
d'Orientation et
d'Objectifs :**
il s'agit des règles du jeu
– la traduction des
objectifs en dispositions
opposables.





- ▶ 2 niveaux de déclinaison du PADD dans le DOO

Les orientations et les objectifs

- Mesures dont la mise en œuvre est obligatoire afin d'atteindre les objectifs du SCoT :
 - Prescriptives et opposables aux documents d'urbanisme ;
 - À traduire dans les projets d'aménagement et à mettre en œuvre au sein du projet de territoire.

... s'imposent dans un rapport de compatibilité.

La recommandation

- Vise à accompagner la mise en œuvre des politiques publiques locales et des projets d'aménagement sur le territoire.
- Une **vocation** essentiellement **indicative** : exemples de « bonnes pratiques », outils (réglementaires, opérationnels) dont la mise en œuvre est facultative.

... ne fait qu'inciter les collectivités à adopter une ligne de conduite.





REVISION DU SCoT
DE MÉTROPOLE SAVOIE

3 | Document d'Orientation et d'Objectifs

Principales mesures
(présentation non exhaustive)



5 AMBITIONS

- 1.1 Structurer **l'armature territoriale** en s'appuyant sur les spécificités locales
- 1.2 Affirmer **les centralités et favoriser la proximité des services et équipements**
- 1.3 Maîtriser **les développements commerciaux**
- 1.4 Porter une stratégie sur le long terme **pour une mobilité efficace, innovante et transversale**
- 1.5 Accueillir durablement les populations **par une offre de logement adaptée et attractive**

1.1

Structurer l'armature territoriale en s'appuyant sur les spécificités locales



- Cohérence logements / foncier

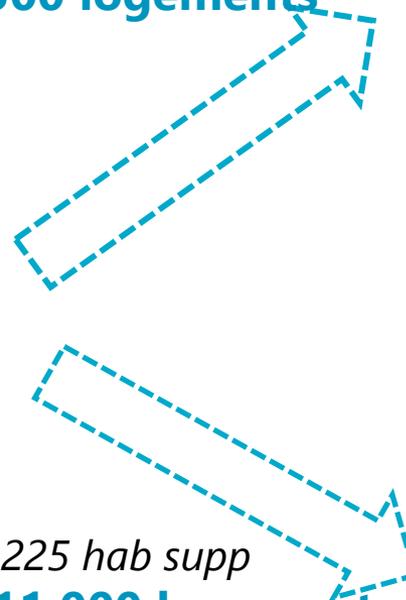
+ 75 497 hab supp.

+ **47 500 logements**

ISCoT

Réunion publique

+ **97 000 habitants**
58 558 logements
à produire
(2 342 logements/an)



80% de cette croissance dans l'axe métropolitain

- *Pas de potentiel maxi défini*
- *Un objectif de densité moyenne de 35 logts / ha*

20% de cette croissance sur les autres niveaux d'armature

21 225 hab supp

+ **11 000 logements.**

Une traduction en potentiel foncier / commune en adoptant une clef de répartition par niveau d'armature (logt ind, intermédiaire, collectif)





→ Orientation et objectifs

- **Sur l'axe métropolitain**, privilégier l'implantation des **grands équipements** de rayonnement départemental et régional.
- **Sur les pôles d'équilibre et les pôles de proximité**, permettre l'accueil de services et équipements de la **gamme intermédiaire** en fonction de leur zone d'influence.
 - Particularité du pôle de Valgelon- La Rochette : dans la mesure où les capacités spatiales de la commune sont limitées, le développement des équipements et de l'emploi pourra, en cas de besoin, se poursuivre sur les communes voisines de Détrier, Rotherens et La Croix-de- la-Rochette.
- **Sur les communes rurales et communes rurales à dynamique différenciée**, inscrire la création ou le développement des équipements dans une **réflexion élargie** au-delà de la commune ou dans une démarche de **mutualisation** entre communes.



SCoT

Réunion
publique



METROPOLE
SAVOIE



1.2 Affirmer le territoire et **favoriser la proximité des services et équipements**



→ **Orientation et objectifs**

- Implanter les activités économiques notamment tertiaires, et les activités commerciales de proximité dans les **centralités**
- Organiser **l'accessibilité des centralités** en articulant la desserte en transports collectifs et la mise en place d'une offre de stationnement adaptée (parkings relais, de persuasion...).
- Penser la **proximité aux services et équipements** du quotidien dans les nouveaux programmes d'habitat

REVISION DU
ISCoT

Réunion
publique

METROPOLE
SAVOIE

→ Orientation et objectifs



4 niveaux de polarités commerciales

▪ **Centralité du quotidien** : assure le maintien des commerces de proximité dans les centre-ville /quartier, centre-bourg et centre-village.



▪ **Pôle de maillage territorial** : assure une diversité commerciale dans des territoires éloignés des pôles majeurs de consommation.



▪ **Pôle structurant** : a vocation à accueillir des commerces de format moyen à grand, complémentaires de ceux implantés dans les centralités.



▪ **Pôle de destination commerciale majeure** : ces pôles ont vocation à accueillir des commerces de grand à très grand format, complémentaires de ceux implantés dans les centralités.

▪ Y privilégier les nouvelles implantations commerciales

en particulier les magasins d'une inférieure à 300 m² de surface de vente.

▪ Conforter ces pôles

Accueillir les **magasins** dont la surface de vente est comprise entre **200 m² et 3 000 m²**.

▪ Contenir l'extension des périmètres à leur emprise actuelle.

Accueillir les **commerces dont la surface de vente est supérieure à 300 m²** (et inférieure à 5000 m² de SV dans les pôles structurants).

1.3 Maîtriser les développements commerciaux



→ Orientation et objectifs

- **Interdire** la création de toute nouvelle zone exclusivement commerciale
- Rechercher dans les nouvelles implantations sur toutes les polarités commerciales une **qualité renforcée en matière d'insertion dans le paysage** (architecture, aménagement extérieur, végétation, ...).
- Privilégier la **mixité des fonctions** dans les polarités commerciales jouxtant les tissus urbains denses et desservies par les transports en commun.
- Viser une **consommation de foncier aussi économe que possible en matière de stationnement**
- Implanter les **drives** au sein des polarités commerciales de manière à les conforter et à rationaliser les déplacements

22 mai 2019





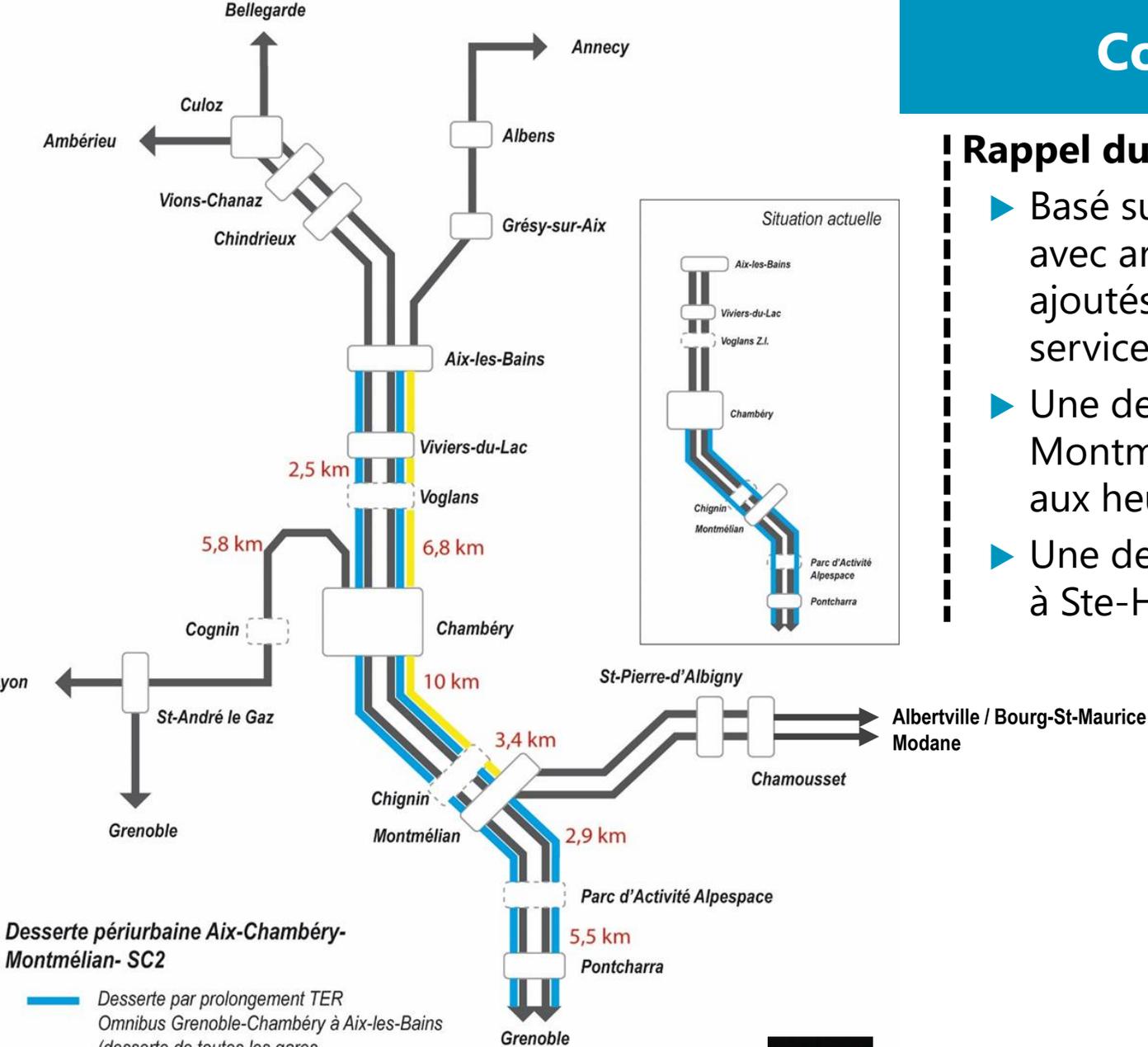
→ Orientation et objectifs

- Coordonner l'offre de transport en commun entre les autorités organisatrices de la mobilité
- Permettre localement l'aménagement ou le confortement des **points d'intermodalité**, notamment autour des gares et haltes actuelles ou projetées.
- Renforcer le maillage des **aménagements cyclables** et les équipements associés pour leur stationnement en intégrant au mieux des emprises dédiées.
- **Apaiser les circulations** en ville en travaillant à la requalification des sections fortement routières

Lien urbanisation / mobilité

- Garantir l'accessibilité tout mode **des zones et parcs d'activités économiques**, prioritairement en transports en commun.
- Conditionner l'ouverture à urbanisation des **pôles préférentiels** au développement d'une **offre en transport en commun** et à l'intégration d'un **maillage pour les modes actifs** et à l'installation de bornes de recharge.





Rappel du schéma ferroviaire

- ▶ Basé sur l'utilisation des TER, avec arrêts intermédiaires ajoutés et prolongement des services existants
- ▶ Une desserte entre Aix et Montmélian de 3 trains / heure aux heures de pointe
- ▶ Une desserte toutes les 30 mn à Ste-Hélène-du-Lac et Cognin

Concept de mobilité en complément du schéma ferroviaire

- ▶ 4 nouvelles gares périurbaines et une gare à développer (Viviers) afin de créer des pôles d'intermodalité (P+R, vélo, bus...)
- ▶ 2 pôles d'échange routiers Technolac et Bois Plan
- ▶ Accès à Technolac amélioré : site propre bus, lignes en correspondances avec le train

Légende

- Pôle d'intermodalité ferroviaire principal
- Pôle d'intermodalité ferroviaire secondaire
- Pôle d'intermodalité routier

- P+R
- Aire de covoiturage

- STAC A
- Navette Viviers-Hexapôle
- Ligne régionale
- STAC C

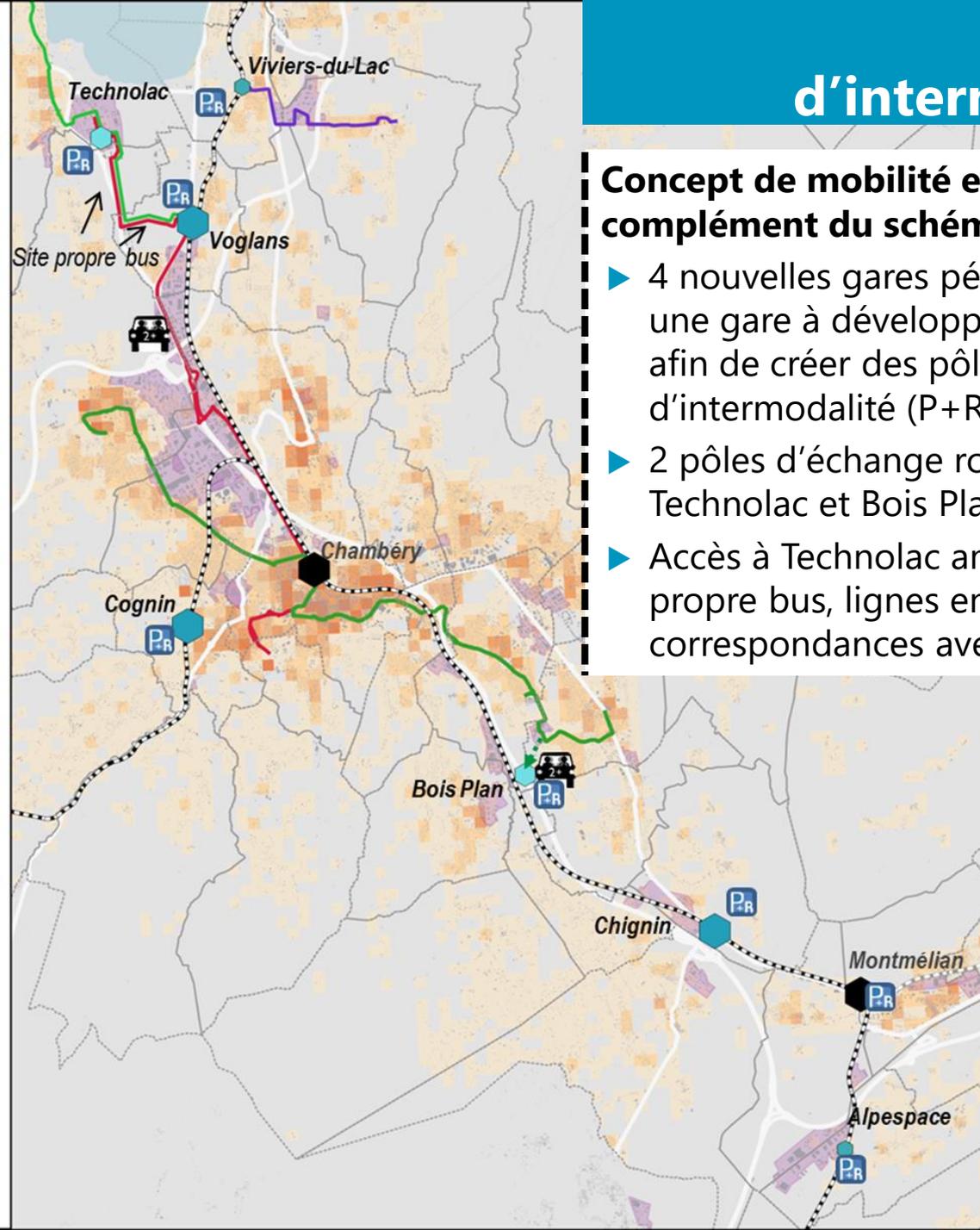
Contexte géographique

- Gare développée
 - Bâti
 - Zone d'activité économique
- Population carroyée (200x200m)

- 1 - 43
- 43 - 138
- 138 - 298
- 298 - 529
- 529 - 970



0 1 2 3 4 5 km





→ Orientation et objectifs

- **Diversifier l'offre de logement** afin de s'adapter à différents publics, notamment les jeunes (étudiants, jeunes travailleurs), les personnes âgées, les gens du voyage
- Adapter l'offre à la demande en favorisant la production de logements de petite taille (T1-T2-T3)
- Promouvoir le **rénovation du parc public ou privé** à l'horizon du SCoT et tendre à la réhabilitation de 3 000 logements par an
- Tendre à l'échelle du SCoT vers un **taux de vacance à 7,8%** en 2040 par la remise sur le marché des logements vacants
- Assurer la **diversité sociale de l'offre de logements** : 20% de logements locatifs sociaux sur le territoire de Métropole Savoie et produire 10% de logements abordables au sein de l'axe métropolitain



SCoT

Réunion
publique



MÉTROPOLÉ
SAVOIE

1

*Pour un territoire
d'accueil, structuré,
fonctionnel et solidaire*



5 AMBITIONS



*Quelques précisions,
compléments,
questions... ?*



2

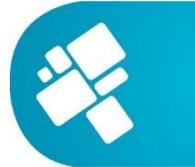
Pour un territoire **respectueux et mobilisateur de ses ressources dans une logique d'emploi, de bien-être territorial et de service rendu aux populations**



5 AMBITIONS

- 2.1 **Maîtriser l'étalement urbain** et améliorer la qualité urbaine
- 2.2 **Révéler le paysage** comme élément structurant du territoire
- 2.3 Favoriser la **valorisation durable des ressources agricoles et forestières**
- 2.4 Favoriser le développement et la diversification **des fonctions touristiques et de loisirs**
- 2.5 **Préserver et mettre en valeur la biodiversité** pour le bénéfice de tous

2.1 Maîtriser l'étalement urbain et améliorer la qualité urbaine



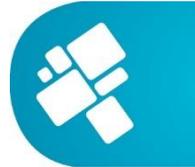
→ Orientation et objectifs

- Promouvoir des **formes urbaines plus denses** sur le territoire. Densité appréciée **en fonction du contexte urbain** et notamment de la proximité des infrastructures de déplacements et points d'accès au TC, des contraintes urbaines, topographiques, paysagères ou patrimoniales.
 - Sur l'axe métropolitain, la densité moyenne est de **35 logements/ha**
 - En dehors de l'axe métropolitain, un potentiel foncier est défini par commune.
 - Sur les pôles préférentiels à vocation habitat, des objectifs de densité sont fixés par pôle : une moyenne de **30 logements/ha** est attendue.

- Appliquer un principe de répartition de la production de logements entre densification/renouvellement et extension
 - **Sur l'axe métropolitain**, atteindre un objectif minimal de 50% de la production de logements en densification /renouvellement urbain.
Cet objectif s'impose sous réserve de trouver les capacités nécessaires en densification. Il pourra être minoré en cas d'ouverture d'un pôle préférentiel.
 - **En dehors de l'axe métropolitain**, donner la priorité à la densification/réhabilitation avant toute extension.



2.1 Maîtriser l'étalement urbain et améliorer la qualité urbaine



→ Orientation et objectifs

- **Privilégier l'ouverture à urbanisation sur les pôles préférentiels** à vocation habitat identifiés dans le SCoT ou sur les **secteurs situés en continuité des centres** bourgs, centre ville, des quartiers
- Intégrer dans les projets d'extension ou de renouvellement urbain, les **éléments naturels** pouvant contribuer à créer des espaces de respiration, de récréation ou de loisirs. **Y définir un pourcentage du surface en espace vert.**
- Rechercher le maintien et la création **d'espaces végétalisés** en tissu urbain (espace, parcs et jardins publics, unités foncières privées, parcs de stationnement...).



Réunion
publique





→ Orientation et objectifs

- Protéger les paysages depuis les **routes vertes et les routes de caractères**
- Assurer localement un **traitement paysager des transitions** entre extensions urbaines potentielles et espaces agricoles et naturels.
- Conditionner toute urbanisation des **coteaux** à l'intégration de critères architecturaux (aspect extérieur, végétalisation...) et topographiques.
- Assurer la valorisation des **entrées de villes et de village**, en particulier sur les secteurs de zones d'activités économiques ou commerciales
- Prendre en compte et valoriser les **structures paysagères existantes et le patrimoine bâti d'intérêt**





→ **Orientation et objectifs**

- Garantir l'**inconstructibilité des espaces agricoles stratégiques**, assurant notamment le développement d'une agriculture nourricière.
- Assurer la **protection du potentiel forestier** exploitable sur le territoire des communes concernées.
- Veiller à un développement de la sylviculture compatible avec la **multifonctionnalité de la forêt**

REVISION DU
ISCoT

Réunion
publique

METROPOLE
SAVOIE



→ Orientation et objectifs

- Préserver les **continuités fonctionnelles agricoles**
- Définir des **emplacements stratégiques** pour l'installation de surfaces de vente de produits agricoles en soutien à la structuration de la filière en circuit court.
- Favoriser le maintien et le renforcement de la **desserte et des accès à la ressource forestière**, dans le cadre notamment de la mise en place de schéma de desserte.
- Permettre l'implantation de **plateforme de stockage et d'exploitation dans l'espace naturel** (hors espace à forte valeur écologique), sous réserve d'une bonne intégration écologique et paysagère
- Identifier les **secteurs stratégiques** de stockage et de transformation des matériaux, issus notamment du bois pour permettre leur pré et post acheminement.



Réunion
publique



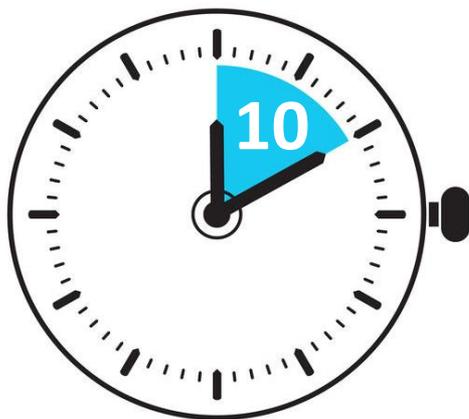
2

Pour un territoire respectueux et mobilisateur de ses ressources dans une logique d'emploi, de bien-être territorial et de service rendu aux populations

3 AMBITIONS



*Quelques précisions,
compléments,
questions... ?*





→ Orientation et objectifs

- Permettre aux structures hôtelières, notamment de plein air, **d'agrandir leur capacité et de développer de nouveaux services**, dans la mesure où il n'y a pas atteinte à l'environnement, au cadre urbain et paysager.
- Encourager la **rénovation des infrastructures** d'hôtellerie traditionnelle et la **rénovation - modernisation des refuges**.
- Promouvoir le développement d'une **offre touristique éco-responsable**
- Sur les stations :
 - Rechercher la modernisation des infrastructures d'hébergement
 - Développer de nouvelles activités sportives et ludiques réversibles
 - Permettre la qualification des infrastructures de remontées mécaniques existantes pour d'autres usages que le ski alpin (ex. VTT)
- Renforcer **l'offre de golf** par la création d'un deuxième golf 18 trous (extension d'un équipement existant) au sud du territoire de Métropole Savoie.
- Permettre le développement des infrastructures et services supports de mobilité douce et utiles au tourisme d'itinérance.
- Développer une offre de transport adaptée aux pratiques touristiques, notamment l'offre en direction des PNR et des stations.



Zones urbaines

Niveaux d'intérêt écologique :

Espaces à fort intérêt écologique

Espaces d'intérêt écologique

Nature ordinaire

Trame verte et bleue :

Cours d'eau

Réservoirs de biodiversité

Corridors biologiques Structurants

2.5

Préserver et mettre en valeur la biodiversité pour le bénéfice de tous

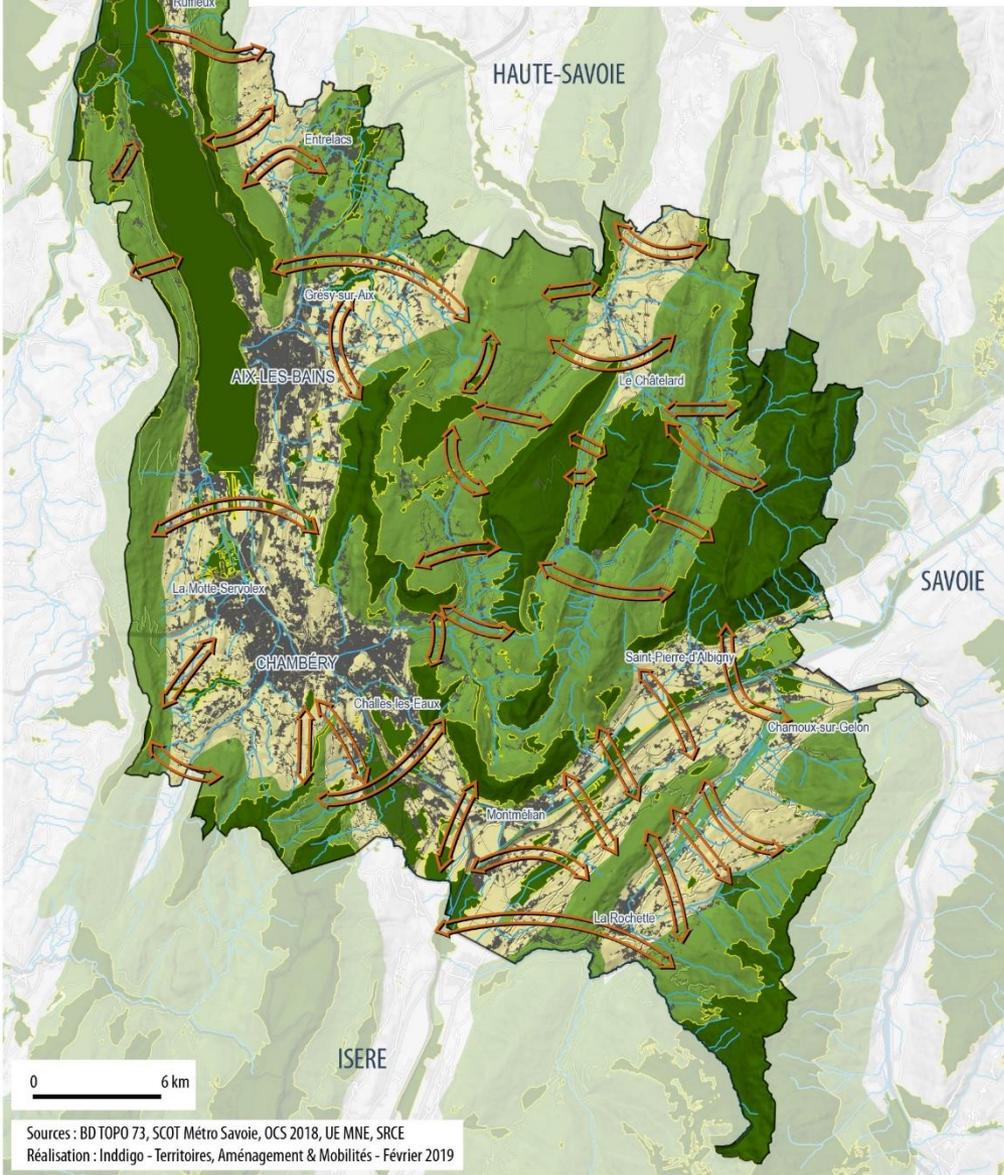


3 niveaux de hiérarchisation des espaces de biodiversité

- **Préserver de toute urbanisation les espaces à forte valeur écologique**
L'évitement est la règle.
- **Préserver l'intérêt et la fonctionnalité écologique des espaces d'intérêt écologique.**
- **Identifier et prendre en compte les espaces de nature ordinaire** où, même si aucun habitat ou espèce remarquable n'y sont recensés, des fonctionnalités écologiques sont en place.

Mais aussi

- Préserver les corridors écologiques en définissant les conditions d'occupation et d'utilisation des sols pour limiter les impacts.
- Prendre en compte systématiquement la biodiversité dans les projets d'aménagement, à toutes les étapes et dans le respect de la démarche ERC (Eviter Réduire Compenser)



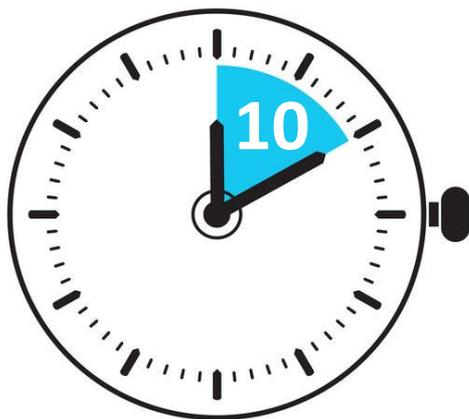
2

Pour un territoire respectueux et mobilisateur de ses ressources dans une logique d'emploi, de bien-être territorial et de service rendu aux populations

2 AMBITIONS



*Quelques précisions,
compléments,
questions... ?*



3

Pour un territoire intégré et connecté au sein des dynamiques économiques du sillon alpin et de l'axe Lyon-Turin

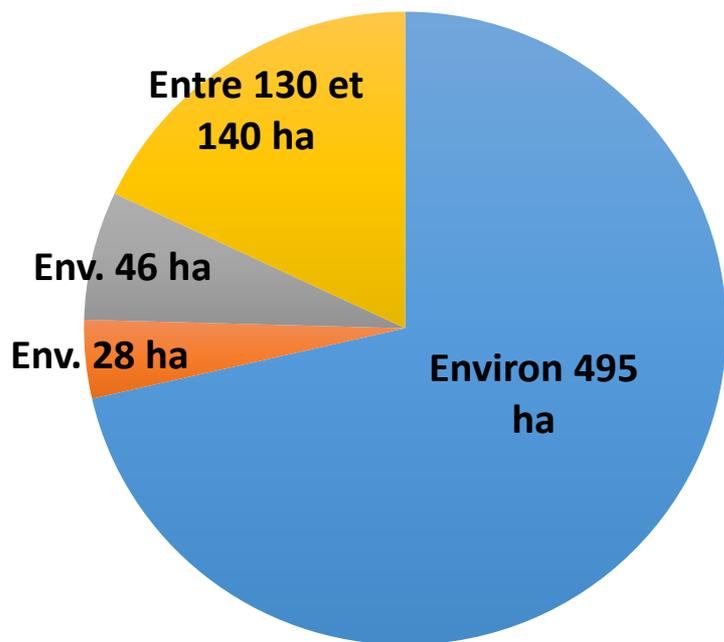


2
AMBITIONS

3.1 **Concrétiser la stratégie de développement économique** à l'échelle de Métropole Savoie

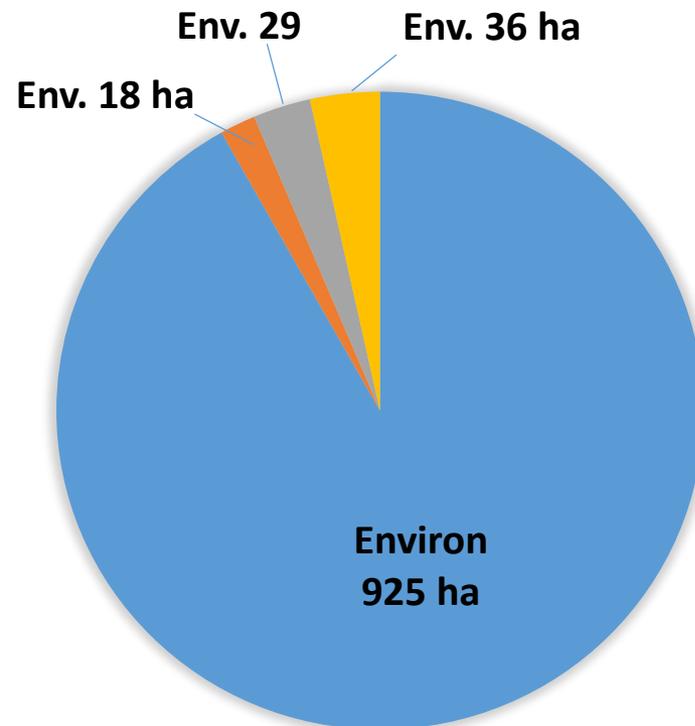
3.2 **Penser les infrastructures pour l'économie de distribution**, les plateformes et artères numériques

**Parcs activités économiques :
environ 130 ha pour le moyen-
long terme**



► **Un potentiel brut qui
répondrait à 15 ans du
besoin estimé**

**Autres ZAE : environ 36 ha
pour le moyen-long terme**



- Foncier occupé
- Gisement à très court terme (PC ou projet)
- Gisement à court terme
- Gisement à long terme

3.1 Concrétiser la stratégie de développement économique à l'échelle de Métropole Savoie



Aller vers un positionnement filière des parcs d'activités pour une meilleure lisibilité de l'offre et des spécialité économiques du territoire tout en recherchant à développer une offre foncière et immobilière adaptée à tout les profils d'activité.

→ Orientation et objectifs

- Orienter massivement la consommation de foncier économique au **sein des pôles préférentiels éco et par densification** espaces économiques existants
- Viser une consommation de foncier aussi **économe** que possible dans les nouveaux espaces économiques
 - Décliner des **règles de gabarit** et de gestion du stationnement traduisant la recherche de densité.
 - Intégrer une partie du **stationnement en sous-sol**, dans le volume du bâtiment ou en ouvrage, mutualiser le stationnement entre les lots, ...
- Privilégier l'implantation des **activités tertiaires** au sein des espaces urbains mixtes pour réserver les fonciers disponibles au sein des zones et parcs d'activités
- Adapter la localisation au type d'activité, notamment pour les **activités génératrices de nuisances**



Penser les infrastructures pour l'économie de distribution, les plateformes et artères numériques



→ Orientation et objectifs

- Permettre la réalisation du **projet Lyon – Turin** pour le transport de marchandises, en particulier la section des accès français
- Prévoir des **emplacements** nécessaires aux **livraisons de marchandises au plus près des centres urbains et des stations de montagne.**
- Garantir la **couverture numérique Très Haut Débit** jusqu'à l'abonné (FTTH) pour tout le territoire à l'horizon 2023
- Favoriser la **desserte des zones d'activités économiques** (existantes ou en projet) en Très Haut Débit



ISCoT

Réunion
publique



MÉTROPOLE
SAVOIE

3

Pour un territoire intégré et connecté au sein des dynamiques économiques du sillon alpin et de l'axe Lyon-Turin

2 AMBITIONS



*Quelques précisions,
compléments,
questions... ?*





3 AMBITIONS

4.1

Vers un territoire **énergétiquement plus autonome**

4.2

Une **garantie de l'accès à une eau de qualité** pour tous

4.3

Des habitants **protégés des risques et des nuisances**





→ Orientation et objectifs

- Viser la rénovation énergétique de **3 000 logements par an et 1600 locaux tertiaires par an**
- Prévoir des **systèmes de bonification** des droits à construire en fonction de la performance énergétique atteinte.
- Encourager les démarches d'**écoconstruction** des ouvrages et bâtiments : valorisation des ressources produites localement, notamment le bois.
- Etablir une **stratégie lumière** à l'échelle des communes pour limiter les consommations d'énergie et réduire la pollution lumineuse

ISCOT

Réunion
publique

METROPOLE
SAVOIE

**→ Orientation et objectifs**

- Imposer à toute **nouvelle construction** :
 - une production minimale d'énergie renouvelable de 20 kWhep/m²/an pour les logements et de 40 kWhep/m²/an pour les activités tertiaires et commerciales et les équipements publics.
 - Que 50% minimum des consommations pour le chauffage et l'ECS des logements, activités tertiaires et commerciales soient assurées par des ENR, 70% minimum si raccordement à un réseau de chaleur (sauf impossibilité avérée).
- Couvrir les besoins en énergie primaire des équipements publics par plus de **50% d'ENR d'ici 2040**.

SCoT

Réunion
publiqueMÉTROPOLE
SAVOIE



SOLAIRE THERMIQUE ET PHOTOVOLTAIQUE

- Intégrer des équipements solaires à tous les nouveaux projets de **bâtiments d'activités de plus de 200 m² de toiture**
- Doter les espaces et ouvrages de stationnement d'une couverture solaire : **au moins 50% des places couvertes** à partir d'un seuil de 40-50 places.
- Dans le cas de **projets de création de centrales solaires**, les localiser :
 - en priorité par intégration sur le bâti existant, les structures de parkings, les aménagements accompagnant les infrastructures de déplacements (merlon talus, délaissés)
 - au sol, uniquement sur les espaces artificialisés, ou sur les espaces agricoles à condition de ne pas entraver l'activité agricole existante ou potentielle.

VALORISATION MATIERE

- Favoriser les réseaux de chaleur en lien avec la filière bois énergie mais aussi le bois de classe B, les déchets plastiques, etc.
- Développer les chaudières individuelles ou collectives biomasse en prenant en compte la qualité de l'air et l'approvisionnement local
- Permettre le développement de la méthanisation, notamment des déchets agricoles

HYDROELECTRICITE

- Développer la petite hydraulique sur les réseaux d'eau potable et eaux usées

GEOOTHERMIE

- Développer la production d'énergie géothermique dans les secteurs favorables en s'assurant du respect de la réglementation relative à la protection des nappes souterraines
- Valoriser le potentiel géothermique des établissements thermaux

HYDROTHERMIE

- Valoriser le potentiel énergétique du lac du Bourget

EOLIEN

- Réserver le développement du grand éolien aux secteurs favorables notamment la partie nord du territoire.

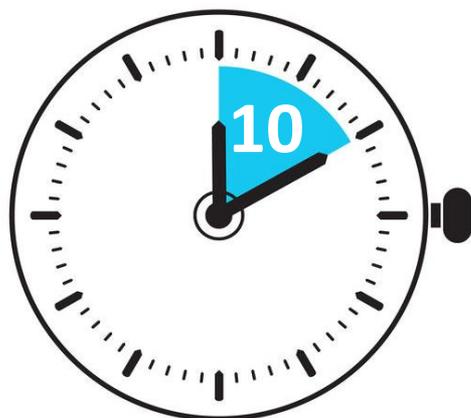
3

Pour un territoire résilient face
aux défis climatiques et
environnementaux

1 AMBITION



*Quelques précisions,
compléments,
questions... ?*



4.2 Une garantie de l'accès à une eau de qualité pour tous



→ Orientation et objectifs

- Conditionner l'ouverture à urbanisation et/ou l'accueil de nouvelles populations, à l'atteinte d'un **bilan excédentaire** (besoins inférieurs à 80% de la ressource mobilisable) en matière de ressource en eau potable
- **Sécuriser la ressource** par l'**interconnexion** des réseaux, la **rationalisation de la gestion** de l'eau, le **redimensionnement des équipements** et la **diversification** des ressources
- Décliner une stratégie de **gestion intégrée des eaux pluviales** intégrant :
 - Lutte contre les inondations,
 - Préservation des milieux récepteurs,
 - Lutte contre les îlots de chaleur,
 - Maîtrise des coûts de gestion,
 - Valorisation des eaux pluviales.



Réunion
publique



4.2 Une garantie de l'accès à une eau de qualité pour tous



→ Orientation et objectifs

- Protéger les **zones de sauvegarde** pour l'alimentation en eau potable
- Assurer et traduire la **protection des zones de captage**, dans les différents périmètres de protection (immédiate, rapproché, éloigné)
- Maintenir et/ou créer des **zones tampons** (bandes enherbées, talus, haies, fossés...) pour limiter la pollution par les pesticides en direction des milieux aquatiques
- Assurer la mise en conformité des **stations d'épuration** collective ou non, et des réseaux d'assainissement du territoire
- Intégrer systématiquement des dispositifs d'assainissement performants dans tout développement d'urbanisation



4.3 Des habitants **protégés des risques et des nuisances**



→ Orientation et objectifs

- Conformément à la réglementation en vigueur, intégrer quand ils existent, les **documents réglementaires liés aux risques naturels et technologiques** dans l'aménagement urbain.
 - Eviter toute nouvelle urbanisation dans les zones inondables de lit majeur
 - Inconstructibilité le long des cours d'eau de 10 m minimum depuis le sommet des berges
 - Transparence hydraulique des aménagements vis-à-vis du ruissellement des eaux pluviales
 - Ne pas aggraver les risques mouvement de terrain
 - Eviter l'urbanisation à proximité des sites à risque conformément au PPRT en vigueur



ISCoT

Réunion
publique



MÉTROPOLE
SAVOIE



→ Orientation et objectifs

- **Sur les risques non couverts** par un plan de prévention,
 - intégrer l'ensemble des données existantes pour caractériser l'aléa, identifier les risques connus et les moyens de prévention.
 - Identifier et assurer les modalités de protection des zones habitées situées dans des espaces soumis à l'aléa
 - Préserver au mieux les conditions nécessaires au maintien des activités agricoles dans les espaces naturels et les secteurs d'interface habitat/forêt
- **Sur les nuisances,**
 - Favoriser le développement des modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture
 - Rechercher, lors de la création de nouveaux aménagements ou équipements, la mise en place d'**installations et de formes urbaines** visant à atténuer l'exposition aux nuisances sonores



REUNION DU
SCoT

Réunion
publique



METROPOLE
SAVOIE

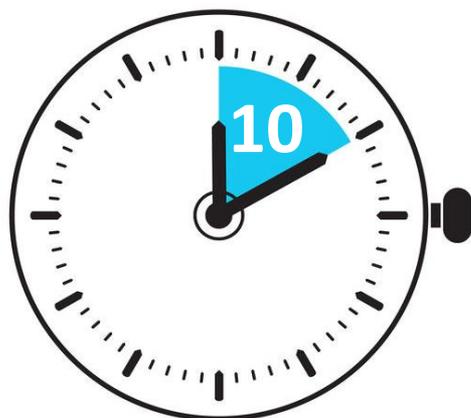
3

Pour un territoire résilient face
aux défis climatiques et
environnementaux

2 AMBITIONS



*Quelques précisions,
compléments,
questions... ?*



23 mai 2019



REVISION DU SCoT
DE MÉTROPOLE SAVOIE

4 | Suite de la démarche

Le calendrier 2019 - 2020



Juin **Juillet à Sept.** **Octobre – Nov.** **Décembre** **Janv. 2020** **Fév. Mars 2020**

Avis PPA

*Enquête
publique*

*Rapport
commission
d'EP*

Ajustements

29 juin

Comité
Syndical

**ARRÊT
du SCoT**

À définir

Comité
syndical

**APPROBATION
du SCoT**



RÉVISION DU SCOT

Réunion publique

> 23 mai 2019

